

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Cahier d'amendements : 8.1 Révision totale des règlements de l'UNES

Version(s) :

- 1) Etat : 23 avril 2024

Contenu(s) :

- I. G01.0 Amendement: Motion de révision complète des statuts et des règlements de l'UNES
- II. G01.1 Amendement : Timeline
- III. G02.0 Amendement: Création d'un GT Révision des statuts
- IV. G03.0 Amendement: Décision sur les langues des nouveaux Statuts
- V. G04.0 Amendement: Budget pour Weekend Statut
- VI. G04.1 Amendement: Financement contrôle juridique de la révision

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	G01.0
Amendement déposé par	VSETH

Texte	L'AD approuve la direction et la structure actuelles de la révision des statuts proposée dans le Document "Explications sur la révision globale des règlements de l'UNES".
Motivation	Par cette proposition, l'AD doit pouvoir indiquer la direction de la révision des statuts. Les modifications peuvent être proposées sous forme d'amendements au document " <i>Explications sur la révision globale des règlements de l'UNES</i> " ou être apportées dans le cadre de la consultation. Voir le document général " <i>Explications sur la révision globale des règlements de l'UNES</i> ".

Position du Comité exécutif de l'UNES: Le comité exécutif soutient à l'unanimité la réforme des statuts ainsi que sa direction. Il remercie également grandement les différentes personnes qui s'engagent à ce sujet.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	G01.1
Amendement déposé par	VSETH et VSBFH

Texte	<p>Cette proposition de modification de G01.0 est faite en concertation entre la VSETH et la VSBFH. Lors de la discussion du cahier de propositions initial sur les statuts entre ces sections, quelques possibilités de complément à la proposition G01.0 ont été identifiées.</p> <p>Ainsi, il ne s'agit pas seulement d'approuver la direction et la structure actuelles, mais aussi de proposer une procédure concrète. Celle-ci diviserait la révision des statuts en plusieurs étapes et serait intégrée comme section "Timeline" dans le document d'exécution (8.1.1) :</p> <ol style="list-style-type: none">1. vote sur la structure proposée : les sections ont déjà l'occasion, avant l'AD, de compléter l'étendue des adaptations des statuts (selon 8.1.1) par le biais d'amendements.2. le GT termine la première ébauche des règlements et établit une comparaison détaillée avant/après. Cela doit se faire avant le 1.7.2024.3. les traductions nécessaires sont effectuées.4. les projets sont envoyés aux sections pour consultation, celles-ci peuvent alors soumettre des demandes de correction ou de modification au groupe de travail. Cela doit se faire jusqu'au 1.10.2024.5. le GT retravaille le projet pendant un week-end sur la base des réponses à la consultation (voir G02.0, G04.0). Cela devrait avoir lieu le premier week-end d'octobre.6. les statuts corrigés sont soumis dans leur version finale à une instance juridique neutre. Celle-ci doit vérifier la capacité juridique des statuts et, si nécessaire, faire des propositions de correction.7. Ensuite, cette version finale et révisée des statuts est envoyée aux sections. Dans un document séparé, une comparaison avant/après sera établie sur les changements de contenu et de rédaction par rapport aux statuts/règlements actuels. Un document résumant les principales modifications sera également rédigé.8. Ces statuts seront soumis au vote lors d'une prochaine assemblée des délégués ; s'ils sont adoptés, ils entreront en vigueur à une date à définir par l'AD.
Motivation	<p><i>Cet amendement vise à régler clairement la procédure à suivre et à spécifier le rôle du groupe de travail et des sections dans la suite du processus de révision. Il introduit en outre le rôle de la révision juridiquement sûre, qui doit garantir la validité juridique des futurs statuts nouvellement révisés.</i></p>

Position du Comité exécutif de l'UNES:

Le comité soutient la mise en place d'un calendrier pour la révision des règlements. Il tient tout de même à rendre attentif le GT que le mois d'octobre est déjà une période chargée avec plusieurs rencontres TOPICS ainsi que la retraite de l'Union.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____ proposition d'amendement de la motion n° _____
 contre-proposition à la motion n° _____
 proposition subsidiaire à la motion n° _____

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	G02.0
Amendement déposé par	VSETH

Texte	Nous proposons la création d'un GT pour la révision des statuts, dès à présent avec un cahier des charges annexé.
Motivation	Le GT doit permettre de se forger une opinion plus large lors de l'intégration des réponses à la consultation, afin de pouvoir présenter une proposition susceptible de réunir une majorité lors de la prochaine AD. Pour plus d'informations, voir le document " <i>Explications sur la révision globale des règlements de l'UNES</i> ".

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Le Comité exécutif soutient entièrement la création d'un GT devant travailler dans les limites du cahier des charges ici présenté.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	G03.0
Amendement déposé par	VSETH

Texte	Nous demandons à l'AD de décider si à l'avenir : a) Les statuts et les règlements doivent être traduits et mis à jour en italien? b) Les statuts et les règlements doivent-ils être traduits et mis à jour en anglais?
Motivation	L'AD doit décider dans quelles langues les règlements et les statuts de l'UNES doivent être traduits et mis à jour à l'avenir, en plus de l'allemand et du français. Chaque langue supplémentaire renforce le caractère inclusif de notre association. Mais elle entraîne aussi un surcroît de travail à chaque Motion et le secrétariat. Pour de plus amples explications, voir " <i>Explications sur la révision globale des règlements de l'UNES</i> ".

Position du Comité exécutif de l'UNES :

Le comité se positionne à l'unanimité contre la traduction des règlements en anglais. Il rappelle que l'anglais n'est pas une langue de l'Union. Il estime donc qu'une telle traduction est superfétatoire.

Le comité se positionne contre la traduction des règlements en italien. Il évoque les difficultés déjà présentes pour la traduction dans deux langues. Il estime cependant qu'il est primordial d'avoir des solutions pour une meilleure intégration des italophones dans l'Union, tout en rappelant que la traduction des règlements n'est pas une solution optimale.

Recommandé pour adoption italien : OUI NON

Recommandé pour adoption anglais : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	G04.0
Amendement déposé par	VSETH

Texte	Nous proposons d'introduire dans le budget 2024 un nouveau poste "Weekend Statuts" avec 2000 CHF de dépenses et 0 CHF de recettes.
Motivation	Afin de motiver le GT Statuts et de rendre le travail plus efficace, nous proposons de faire l'élaboration finale après la consultation lors d'un week-end. Dans un tel cadre, les discussions devraient également être moins houleuses. Cette proposition crée le budget pour un tel week-end.

Position du Comité exécutif de l'UNES:

Le comité exécutif de l'UNES soutient cet amendement.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
	Acceptée : <input type="checkbox"/> Refusée : <input type="checkbox"/>

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Numéro de l'amendement	G04.1
Amendement déposé par	VSETH et VSBFH

Texte	Nous demandons la création d'un poste budgétaire supplémentaire "Contrôle juridique des statuts" dans le budget 2024, avec 2000 CHF de dépenses et 0 CHF de recettes.
Motivation	Cet amendement complète l'amendement G04.0 en prévoyant un budget de 2000CHF pour l'organe de révision externe. Celui-ci doit être chargé par le groupe de travail d'effectuer un contrôle juridique tel que décrit dans la chronologie de la proposition d'amendement G01.1. Les résultats seront transmis au groupe de travail et ensuite à l'Assemblée des délégués de l'UNES, à partir de laquelle les nouveaux statuts seront également votés. Un examen juridique est en principe toujours utile. En particulier pour la formulation, il est utile que quelqu'un de l'extérieur, disposant de connaissances spécifiques, la vérifie une nouvelle fois afin d'éviter les malentendus ou les imprécisions. Les associations d'étudiants sont un cas particulier, car elles ne sont pas des "associations au sens classique du terme", mais seulement QUASI COMME des associations. C'est pourquoi il faut tenir compte de certaines dispositions juridiques issues des lois et ordonnances pertinentes. Pour garantir la sécurité juridique des nouveaux statuts, il serait donc conseillé de procéder à un examen juridique. La condition est que l'organe de révision ne soit pas associé à l'une des sections ou qu'il n'ait pas de relation avec elle. Ainsi, le mandat de révision ne doit être confié qu'à des avocat*e*ou des notaires indépendants des sections.

Position du Comité exécutif de l'UNES:

Le comité exécutif soutient pleinement cet amendement. Il est en effet primordial que les règlements soient totalement en accord avec la loi.

Recommandé pour adoption : OUI NON

NE PAS REMPLIR (réservé à la CdC)

Motion n° _____	<input type="checkbox"/> proposition d'amendement de la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> contre-proposition à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition subsidiaire à la motion n° _____
	<input type="checkbox"/> proposition de réexamen de la motion n° _____
Ne pas entrer en matière :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion retirée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion reportée :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Votation sur la motion comme proposition d'amendement ou comme proposition de réexamen :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Motion comme contre-proposition / proposition subsidiaire de la motion n° :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____
Vote final :	oui : _____ non : _____ abstentions : _____

8.1 – Révision totale des règlements de l'UNES

182. DV - VSS | UNES | USU

Acceptée :

Refusée :